



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculture

Question écrite n° 119017

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie après l'arrêt rendu par la Cour de justice de l'Union européenne interdisant la culture du maïs OGM Monsanto 810 en France. Il lui demande s'il peut en réponse préciser comment il entend tenir compte de cet arrêt au regard notamment des préoccupations relatives aux risques environnementaux liés à la culture des OGM et s'engager à interdire la culture du MON810.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119017

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10470

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)